



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Président de la République

Question écrite n° 74478

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui fournir les précisions suivantes concernant les déplacements du Président de la République à l'étranger. La Cour des comptes a relevé que les délégations accompagnant le chef de l'État, en particulier les chefs d'entreprises, sont parfois en nombre important. Or, malgré les retombées économiques espérées, voire annoncées, aucune participation à la couverture des frais de transport n'est réclamée aux intéressés. La présidence de la République ayant précisé à la Cour des comptes qu'une réflexion avait été lancée à ce sujet, il aimerait connaître les résultats de cette réflexion, en particulier si cette anomalie se poursuit et, dans le cas contraire, les modalités de la participation des chefs d'entreprises aux frais de transport.

Texte de la réponse

La mesure préconisée par la Cour des comptes dans son rapport remis au Président de la République, le 15 juillet 2009, a été suivie. Ainsi, à l'occasion du déplacement présidentiel au Kazakhstan en octobre 2009, une vingtaine de dirigeants de grandes entreprises ont remboursé les frais d'hébergement. Pour le déplacement en Chine en avril 2010, il a demandé aux dirigeants de grandes entreprises accompagnant le Président de rembourser les frais d'hébergement ainsi que les frais de transport aérien. Cette pratique sera poursuivie dans l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74478

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2011

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3204

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11541